

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 27 janvier 2025 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présent :

M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Dépôt de documents administratifs
6. Déclaration d'intérêts des élus
7. Nomination des maires suppléants - Année 2025
8. Abrogation de la résolution 2024-257 - Réintégration de M^{me} Valérie Léveillé aux comités pléniers
9. Mandat à la direction générale - Analyse et comparatif des salaires des élus
10. Radiation de taxes à recevoir en date du 31 décembre 2024 - Prescription de trois (3) ans
11. Fonds d'assurance des municipalités du Québec - Renouvellement des contrats d'assurances - Février 2025 à février 2026
12. Renouvellement de contrat - Éditions Média Plus Communications - Calendrier annuel de la Municipalité
13. Camp Familial St-Urbain - Renouvellement de l'entente 2025
14. Enviro-Step Technologies inc. - Renouvellement du contrat d'entretien de systèmes de désinfection UV des résidences isolées
15. Acceptation offre de service - Edilex inc. - Abonnement module de rédaction de documents d'appel d'offres
16. Tarification - Nouvelles bornes de recharge
17. Autorisation de paiement - Résidence Georges-L'Allier - Programme de supplément au loyer - Années 2023-2024
18. Embauche (à entériner) - M. Maxime Loyer - Pompier à temps partiel - Service incendie et sécurité publique
19. Embauche - M. Éric Roy - Préposé à l'écocentre et manœuvre - Service des travaux publics
20. Cotisations à l'assurance emploi - Pompiers à temps partiel
21. Demande aux instances gouvernementales pour l'amélioration de la couverture cellulaire
22. Demande d'aide financière - Appel de projets du Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Réaménagement du presbytère en salle communautaire
23. Demande d'aide financière - Ministère de la Culture et des Communications - Programme d'ententes de développement culturel municipales - Entente culturelle 2025-2026-2027 - Autorisation de signature
24. Demande d'aide financière - Programme Pêche en herbe - Fondation de la faune du Québec - Activité pêche du 7 juin 2025
25. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Participation municipale 2025
26. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centraide Lanaudière

ORDRE DU JOUR (suite)

27. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes Centre communautaire de la Ouareau
28. Abrogation de la résolution 2024-314 - Achat de deux véhicules usagés Ford Explorer
29. Autorisation d'achat (à entériner) - Camionnette usagée Ford F150 XLT 2023 - Service des travaux publics
30. Octroi de contrat - Réal Huot inc. - Demande de prix G25-003 - Achat de ponceaux 2025
31. Octroi de contrat - Centre du ponceau Courval - Demande de prix G25-004 - Achat et livraison d'un ponceau d'envergure pour la rue Normand / Lac-Lane
32. Autorisation de dépense - Location d'une niveleuse - Service des travaux publics
33. Avis de motion - Règlement amendant le règlement 707-2024 établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et abrogeant les règlements 209-99 et 657-2022
34. Projet de Règlement amendant le règlement 707-2024 établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et abrogeant les règlements 209-99 et 657-2022
35. Adoption des comptes fournisseurs
36. Dépôt de l'état des activités financières
37. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil
38. La mairesse vous informe
39. Parole aux conseillers
40. Période de questions
41. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2025-001

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2025-002

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2024, de la séance d'adoption du budget du 16 décembre 2024 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024, tels que rédigés.

5. Dépôt de documents administratifs

Les membres du conseil ont reçu copie et pris connaissance du document administratif suivant, lequel est déposé par le directeur général et greffier-trésorier :

- Tableau des autorisations de paiements et décomptes progressifs

6. Déclaration d'intérêts des élus
- La conseillère M^{me} Valérie Léveillé mentionne qu'elle se retire du vote pour les points 25 et 27;
 Le conseiller M. Richard Héту se retire du vote pour le point 26;
 La conseillère M^{me} Annie Bastien se retire du vote pour le point 17.
7. Nomination des maires suppléants - Année 2025
- 2025-003 Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les conseillers ci-après soient désignés comme maire suppléant et qu'il leur soit désigné un remplaçant ou une remplaçante, advenant toute empêchement, selon les périodes déterminées suivantes :
- M. Richard Héту, district 3 (remplaçante M^{me} Annie Bastien)
- Du 4 février au 29 mars 2025
- M^{me} Annie Bastien, district 2 (remplaçant M. Jean-Guy Thibault)
- Du 30 mars au 22 mai 2025
- M. Jean-Guy Thibault, district 1 (remplaçant M. Sylvain Lévesque)
- Du 23 mai au 17 juillet 2025
- M. Sylvain Lévesque, district 6 (remplaçant M. Jonathan Théorêt)
- Du 18 juillet au 9 septembre 2025
- M. Jonathan Théorêt, district 4 (remplaçant M. Richard Héту)
- Du 10 septembre au 2 novembre 2025
8. Abrogation de la résolution 2024-257 - Réintégration de M^{me} Valérie Léveillé aux comités pléniers
- 2025-004 Il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution numéro 2024-257 adoptée à la séance ordinaire du 17 juin 2024 et de réintégrer la conseillère du district 5, M^{me} Valérie Léveillé, aux réunions des comités pléniers des membres du conseil municipal.
9. Mandat à la direction générale - Analyse et comparatif des salaires des élus
- 2025-005 Il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la direction générale afin de procéder à une analyse et à un comparatif des salaires des élus oeuvrant dans des municipalités de la région et/ou de même taille. Une fois ces travaux complétés, un rapport sera soumis aux membres du conseil municipal en vue d'adopter une résolution avant les élections de 2025, résolution qui sera effective le 1^{er} janvier 2026. Le conseiller municipal, M. Jonathan Théorêt, se verra consulter tout au long du processus afin d'appuyer le travail d'analyse ainsi que les orientations menant à une décision par les membres du conseil.
10. Radiation de taxes à recevoir en date du 31 décembre 2024 - Prescription de trois (3) ans
- 2025-006 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise la radiation des taxes à recevoir prescrites, totalisant un montant de 39,45 \$, tel que montré par la directrice du Service des finances et dont copie est incluse en annexe du présent procès-verbal.

11. Fonds d'assurance des municipalités du Québec - Renouvellement des contrats d'assurances - Février 2025 à février 2026

2025-007

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité renouvelle son contrat d'assurance générale 2025-2026 avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec au coût de 130 362 \$, ainsi que son contrat assurance automobile au coût de 19 748 \$, accident brigadiers/bénévoles au coût de 250 \$, accident pompiers au coût de 1 160 \$ et son contrat assurance accident dirigeants, au coût de 214 \$ (tous ces montants plus taxes si applicables), pour la période du 14 février 2025 au 14 février 2026.

Il est entendu que des avenants d'ajustement des contrats (surprime ou crédit) seront facturés par l'assureur tout au long de l'année, suite aux mises à jour que la Municipalité effectuera sur ses contrats d'assurance.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

12. Renouvellement de contrat - Éditions Média Plus Communication - Calendrier annuel de la Municipalité

2025-008

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède au renouvellement de son contrat avec la firme Éditions Média Plus Communication, pour l'édition gratuite de son calendrier annuel pour les années 2026, 2027 et 2028 et accepte les conditions de renouvellement du contrat. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

13. Camp Familial St-Urbain - Renouvellement de l'entente 2025

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Chertsey de rendre accessible à ses citoyens un ou des plans d'eau, afin d'y réaliser différentes activités aquatiques et nautiques, notamment la baignade;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conclure le renouvellement de l'entente d'accessibilité pour les citoyens de Chertsey;

CONSIDÉRANT la proposition présentée par le Camp familial St- Urbain.

POUR CES MOTIFS,

2025-009

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer le renouvellement de l'entente d'accessibilité pour les citoyens de Chertsey au montant de 6 000 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions de la proposition en date du 21 novembre 2024. Afin de faciliter l'accès aux citoyens, les preuves de résidence seront effectuées au bureau d'accueil du Camp St-Urbain.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

14. Enviro-Step Technologies inc. - Renouvellement du contrat d'entretien de systèmes de désinfection UV des résidences isolées

2025-010

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler, avec la firme Enviro-Step Technologies inc., le contrat d'entretien des systèmes tertiaires avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées, selon les termes, conditions et tarifs indiqués à l'offre de services en date du 7 octobre 2024. Les tarifs d'entretien pour l'année 2025 varient en fonction des modèles des systèmes.

La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement 573-2019 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées et sera refacturée aux citoyens concernés.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

15. Acceptation offre de service - Edilex inc. - Abonnement module de rédaction de documents d'appel d'offres

2025-011

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la compagnie Edilex inc. pour l'abonnement au module de rédaction de documents d'appel d'offre en ligne Edilexexpert, pour une durée de trois (3 ans), selon les termes et conditions contenus à l'offre de service en date du 14 novembre 2024. Le montant à déboursier pour l'année 2025 est de 5 908 \$ (plus taxes si applicables).

La directrice du Service du greffe est autorisée à signer le contrat de licence et d'abonnement pour et au nom de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité pour les années 2025, 2026 et 2027.

16. Tarifcation - Nouvelles bornes de recharge

CONSIDÉRANT QUE l'installation des bornes de recharge devant le presbytère est finalisée et que les bornes sont fonctionnelles;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de fixer un tarif par heure de recharge pour l'utilisation de ces bornes;

CONSIDÉRANT QU' une recherche de comparatif a été effectuée et que la majorité des municipalités du Québec ont fixé leur tarif à 1 \$ par heure de recharge.

POUR CES MOTIFS,

2025-012

il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fixer le tarif des bornes de recharge à 1 \$ par heure de recharge, afin de permettre un accès facile et abordable pour nos citoyens.

17. Autorisation de paiement - Résidence Georges-L'Allier - Programme de supplément au loyer - Années 2023-2024

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité à participer au programme de Supplément au loyer pour la résidence Georges-L'Allier pour dix (10) unités de logements;

CONSIDÉRANT QUE la part que la Municipalité doit verser à l'Office d'Habitation Matawinie est de 10 % par unité de logement.

POUR CES MOTIFS,

2025-013

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser à l'Office d'Habitation Matawinie un montant de 6 639,48 \$ (taxes incluses) pour les années 2023 et 2024, afin de respecter notre engagement à participer au programme de Supplément au loyer pour la résidence Georges-L'Allier

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

La conseillère M^{me} Annie Bastien se retire du vote.

18. Embauche (à entériner) - M. Maxime Loyer - Pompier à temps partiel - Service incendie et sécurité publique

2025-014

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du directeur du Service incendie et sécurité publique, la Municipalité entérine l'embauche de M. Maxime Loyer à titre de pompier à temps partiel, afin de compléter les équipes de garde interne et externe à venir. La date d'entrée en fonction de M. Loyer est le 20 décembre 2024. Cet employé est régi par l'entente de travail en vigueur entre l'Association des pompiers à temps partiel de Chertsey et la municipalité de Chertsey.

19. Embauche - M. Éric Roy - Préposé à l'écocentre et manœuvre - Service des travaux publics

2025-015

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M. Éric Roy à titre de préposé à l'écocentre et manœuvre pour le Service des travaux publics. La date d'entrée en fonction de M. Roy est le 28 janvier 2025. Le salaire et les conditions de travail seront conformes aux modalités prévues à la convention collective en vigueur pour ce poste et en conformité avec la lettre d'entente no 25 pour la création et la classification d'un nouveau poste de préposé à l'écocentre et manœuvre.

20. Cotisations à l'assurance emploi - Pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT les lois fiscales qui indiquent qu'un pompier à temps partiel, dit volontaire, n'a pas à cotiser à l'assurance emploi lorsque ce pompier n'est pas assujéti à un horaire de travail déterminé et qu'il en est de même pour la cotisation employeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a implanté la garde interne au Service incendie et sécurité publique avec des horaires établis pour les pompiers en service reliés à cette garde interne;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un pompier a un horaire de travail établi, l'employé et l'employeur se doivent de souscrire à l'assurance emploi et de prélever les cotisations;

CONSIDÉRANT QU' après vérification auprès de notre firme comptable, les pompiers à temps partiel effectuant de la garde interne répondent aux critères d'éligibilité de cotisations à l'assurance emploi;

CONSIDÉRANT QU' en 2024, des cotisations auraient dû être prélevées pour les pompiers ayant un horaire établi.

POUR CES MOTIFS,

2025-016

il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'afin de nous conformer aux législations en vigueur et de régulariser, pour les employés et l'employeur, les cotisations 2024 des pompiers ayant un horaire établi, la Municipalité assume le montant des cotisations impayées en 2024, représentant un montant d'environ 7 000 \$ avant l'émission de relevés d'impôt 2024.

21. Demande aux instances gouvernementales pour l'amélioration de la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

2025-01-27

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population.

POUR CES MOTIFS,

2025-017

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander aux différents partis politiques représentés à la chambre des communes :

D'inclure, dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale, l'obligation, pour la totalité des compagnies de services cellulaire, de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat

De transmettre copie de la présente résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco, ainsi qu'aux différents partis politiques représentés à la chambre des communes.

22. Demande d'aide financière - Appel de projets du Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Réaménagement du presbytère en salle communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey est propriétaire du presbytère depuis près de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a notarié des ententes avec la Fabrique pour des entreposages;

2025-01-27

- CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la Municipalité fixe des conditions sur la réfection obligatoire et la mise aux normes;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil accorde 60 000 \$ en 2025 pour la mise aux normes du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE le taux d'occupation des salles est très élevé, surtout avec des demandes aux mêmes heures, rendant la logistique de réservation très difficile;
- CONSIDÉRANT QUE les besoins communautaires sont grandissants et que la Municipalité ne peut répondre à certaines demandes;
- CONSIDÉRANT QU' une subvention de 39 000 \$ est disponible via le Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC de Matawinie;
- CONSIDÉRANT une réserve de 10 000 \$ à 15 000 \$ suite à des économies sur la reconstruction de la patinoire municipale extérieure;
- CONSIDÉRANT QUE cet endroit est central avec les autres services municipaux.

POUR CES MOTIFS,

2025-018

il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à la majorité des conseillers présents de mandater le directeur général et greffier-trésorier pour déposer une demande d'aide financière auprès de la MRC de Matawinie, dans le cadre de l'appel de projets du Fonds Régions et Ruralité - Volet 2. Le projet privilégié par le conseil est le réaménagement du presbytère en salle communautaire.

La conseillère M^{me} Valérie Léveillé vote contre cette proposition.

23. Demande d'aide financière - Ministère de la Culture et des Communications - Programme d'ententes de développement culturel municipales - Entente culturelle 2025-2026-2027 - Autorisation de signature

- CONSIDÉRANT l'adoption du plan d'action de la Politique culturelle à la séance ordinaire du conseil du 18 janvier 2016 par la résolution 2016-009;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey souhaite conclure une entente de développement culturel municipale pour les années 2025, 2026 et 2027 avec le ministère de la Culture et des Communications.

POUR CES MOTIFS,

2025-019

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la directrice du Service des loisirs et de la culture, M^{me} Kim Baumgarten, personne responsable et principale interlocutrice de la Municipalité, afin de convenir d'une demande d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme d'ententes de développement culturel municipales pour les ententes de développement culturel 2025-2026-2027. La mairesse, M^{me} Michelle Joly, est désignée pour signer, pour et au nom de la Municipalité, tout protocole octroyant l'aide financière.

2025-01-27

24. Demande d'aide financière - Programme Pêche en herbe - Fondation de la faune du Québec - Activité pêche du 7 juin 2025

2025-020

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec, dans le cadre du programme « Pêche en herbe » et du « Soutien financier à l'ensemencement », en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour la tenue d'une activité de pêche qui aura lieu le 7 juin 2025 au Camp familial St-Urbain à Chertsey.

M^{me} Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, est autorisée à agir au nom de la municipalité de Chertsey dans le cadre du projet « Pêche en herbe » et du « Soutien financier à l'ensemencement » et à signer tout document et contrat relatifs à ce projet et donnant effet à la présente résolution.

25. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Participation municipale 2025

CONSIDÉRANT QUE le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 % et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

POUR CES MOTIFS,

2025-021

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février prochain, afin que notre Municipalité soit reconnue comme un plus pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

2025-01-27

A. S'inscrire aux JPS 2025 et planifier des activités telles que :

- Porter fièrement le ruban vert et ajouter la signature à nos courriels;
- Afficher les couleurs et porter les messages des JPS par le biais de nos outils de communication;
- Distribution des outils de sensibilisation dans notre bibliothèque;
- Organiser l'activité chocolat chaud à l'école Saint-Théodore-de-Chertsey et tirage d'une paire de billets pour le défi Ski Nicoletti par niveau;
- Organiser l'activité chocolat chaud et remise de pop-corn le mardi 11 et vendredi 14 février entre 16 h et 20 h à la bibliothèque pour les ados;
- Obtenir ou maintenir la certification OSER-JEUNES.

B. Nommer un(e) délégué(e) en matière de réussite éducative pour la prochaine année. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre Municipalité, nous nommons la directrice du Service des loisirs et de la culture, M^{me} Kim Baumgarten, à titre de déléguée en matière de réussite éducative au sein de notre organisation.

C. Participer au Jeudi PerséVERT le 13 février 2025 et faire parvenir une photo de qualité à l'équipe de CREVALE. La Municipalité s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en mettant le VERT à l'honneur, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

La conseillère M^{me} Valérie Léveillé se retire du vote.

26. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centraide Lanaudière

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme Centraide Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme contribue à créer un milieu où les personnes les plus vulnérables auront les moyens de vivre dignement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme du territoire de Chertsey qui bénéficie des dons remis à Centraide Lanaudière est le Groupe des Montagnards.

POUR CES MOTIFS,

2025-022

il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 500 \$ à Centraide Lanaudière, afin de soutenir la réalisation de la mission de cet organisme.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

Le conseiller M. Richard Héту se retire du vote.

27. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre communautaire de la Ouareau

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

2025-01-27

CONSIDÉRANT la demande déposée par le Centre communautaire de la Ouareau dans le cadre du carnaval Grande-Vallée;

CONSIDÉRANT QUE cet événement familial, offert gratuitement, est organisé bénévolement par les membres du Centre communautaire de la Ouareau.

POUR CES MOTIFS,

2025-023

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde, au Centre communautaire de la Ouareau, une aide financière de 1 125 \$ (taxes incluses), représentant 75 % du montant total de la facture pour la location de jeux gonflables et de mascottes, afin de faire de l'animation dans le cadre du carnaval Grande-Vallée qui aura lieu le 22 février 2025.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

La conseillère M^{me} Valérie Léveillé se retire du vote.

28. Abrogation de la résolution 2024-314 - Achat de deux véhicules usagés Ford Explorer

CONSIDÉRANT la résolution 2024-314 adoptée à la séance du 15 juillet 2024 concernant l'achat de véhicules usagés pour le Service incendie et sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE cet achat n'a pas été effectué.

POUR CES MOTIFS,

2025-024

il est proposé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution numéro 2024-314 adoptée à la séance ordinaire du 15 juillet 2024.

29. Autorisation d'achat (à entériner) - Camionnette usagée Ford F150 XLT 2023 - Service des travaux publics

2025-025

Suite à une recherche comparative entreprise auprès de divers concessionnaires pour l'acquisition d'une camionnette usagée de style 1500 pour le renouvellement de la flotte de véhicules aux travaux publics, il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'une camionnette usagée Ford F150 XLT 2023 incluant les pneus d'hiver, pour le Service des travaux publics, du concessionnaire Ford St-Basile, au coût total de 59 381,41 \$ (taxes incluses).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.

30. Octroi de contrat - Réal Huot inc. - Demande de prix G25-003 - Achat de ponceaux 2025

2025-026

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de ponceaux pour l'année 2025 du fournisseur Réal Huot inc., plus bas soumissionnaire conforme et de défrayer, à cette fin, un montant de 25 250,24 \$ (taxes incluses), dans le cadre de la demande de prix G25-003.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

2025-01-27

31. Octroi de contrat - Centre du ponceau Courval - Demande de prix G25-004 - Achat et livraison d'un ponceau d'envergure pour la rue Normand / Lac-Lane

2025-027

Il est proposé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la compagnie Centre du ponceau Courval, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison d'un ponceau en TTOG de taille de 2 000 mm X 15 mètres pour le remplacement d'un ponceau d'envergure, situé sur la rue Normand/Lac-Lane et de défrayer, à cette fin, un montant de 13 774 \$ (taxes incluses), dans le cadre de la demande de prix G25-004.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

32. Autorisation de dépense - Location d'une niveleuse - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse 2009 est actuellement hors service en raison d'un bris majeur au niveau du moteur;

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer le déneigement sur le territoire de la Municipalité, il est primordial pour le Service des travaux publics de pouvoir disposer de cet équipement essentiel.

POUR CES MOTIFS,

2025-028

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à la majorité des conseillers présents de procéder à la location d'une niveleuse de l'entreprise Équipement St-Germain inc., et ce, jusqu'au 15 avril 2025. Le montant maximum autorisé pour cette dépense est de 20 000 \$ (plus taxes si applicables) par mois de location.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

Le conseiller M. Sylvain Lévesque vote contre cette proposition.

33. Avis de motion - Règlement amendant le règlement 707-2024 établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et abrogeant les règlements 209-99 et 657-2022

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Annie Bastien à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement amendant le règlement 707-2024 établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et abrogeant les règlements 209-99 et 657-2022.

34. Projet de Règlement amendant le règlement 707-2024 établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et abrogeant les règlements 209-99 et 657-2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité municipale autorise la Municipalité à se prévaloir de la disposition d'augmenter le nombre de versements égaux et d'allonger le délai de paiement où peut être fait le versement unique ou chacun des quatre (4) versements égaux.

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 27 janvier 2025.

2025-01-27

POUR CES MOTIFS,

2025-029

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement amendant l'article 3 du règlement 707-2024 établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et abrogeant les règlements 209-99 et 657-2022. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

35. Adoption des comptes fournisseurs

2025-030

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de décembre 2024 au montant de 2 083 788,67 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 décembre 2024, au montant de 464 702,98 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Directeur général et greffier-trésorier

36. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024.

37. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

En vertu des dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c.E.2.2), la conseillère, M^{me} Valérie Léveillé, a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

38. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

39. Parole aux conseillers

Les conseillers apportent différents points d'information aux citoyens dans leur district respectif.

40. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

2025-01-27

41. Levée de la séance

2025-031

Il est proposé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 00.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse